

Nous ne sommes pas désarmés pour autant. Ce qu'il y a de mieux dans l'homme l'emporte sur le pire et perdure. Les instruments internationaux que nous avons façonnés depuis 1948 ne seront pas rongés par la rouille de l'abandon. Ils nous permettront de cheminer, sans doute lentement et difficilement, vers l'objectif qu'entretenait Jacques maritain en 1948 quand il écrivait comme suit: "Faute de mieux, une déclaration des droits de la personne adoptée par la communauté des nations serait en soi une grande réalisation, une lueur d'espoir pour les déshérités et les opprimés dans tous les pays, l'amorce des changements que réclament les peuples de l'univers entier, la première condition préalable à une éventuelle rédaction d'une charte universelle de la vie civilisée."

La Commission internationale de juristes constitue l'un des guides et des gardiens sur ce chemin qui mène à un avenir meilleur. Ainsi, tout en vous souhaitant beaucoup de succès dans vos entreprises, je vous invite donc à commenter et à critiquer les réalisations du Canada dans le domaine des droits de la personne...